



Compte-rendu du conseil municipal du 07 juillet 2026

Le Crédit Agricole est retenu pour renouveler la ligne de trésorerie d’un montant de 200 000€. Maëla Orcil titulaire et Camille Depretto suppléante seront membres de la commission des listes électorales. Une seule personne extérieure au conseil s’est portée volontaire pour participer à la commission communale des impôts directs ; une liste de 13 personnes comprenant les élus sera proposée à la DGFIP.

Mme Corinne Hervé est désignée comme référente déontologie des élus. Une subvention exceptionnelle de 150€ est accordée à l’association War Hentchou en soutien de leur travail pour l’exposition « à l’écoute des oiseaux ».

La tarification QF1 sera appliquée aux mineurs confiés aux assistants familiaux, pour les tarifs périscolaires.

Le conseil adopte le régime d’équivalence des heures lors des séjours et des camps comme suit :

- Présence de jour (entre 7h et 21h) : le temps travail de jour est comptabilisé sur la base de 10h par jour
- Présence de nuit (entre 21h et 7h) : un forfait de 4 heures sera comptabilisé pour chaque nuitée majoré de 50 % le week-end ou jours fériés
- Les heures effectuées au-delà du temps de travail prévu de l’agent ou de l’annualisation seront rémunérées, récupérées ou inscrit sur le compte épargne temps de l’agent.
- Autorise une dérogation aux règles des horaires de travail habituels et classique de la durée de travail.

Le maire est autorisé à signer la convention avec la CAPLD de délégué à la protection des données pour les collectivités dans le cadre de la réglementation RGPD.